



Le Syndicat.

Syndicat des Services Publics - Genève



Communiqué presse

EMS

Soins donnés aux aînés : les syndicats obtiennent un document confidentiel de l'Etat

Les syndicats le dénonçaient depuis des années. Aujourd'hui ils en ont obtenu la preuve : un document de l'Etat quantifie précisément les soins non couverts dans les EMS genevois.

C'est officiel, la Direction générale de la santé l'écrit dans un document à l'adresse des EMS, lors d'une séance de présentation effectuée le 30 août 2017 : Genève couvre 86% des soins requis par les personnes âgées. En clair, 14% de soins pourtant nécessaires ne sont pas financés, forçant les EMS à dimensionner les équipes soignantes en conséquence, augmentant les cadences de travail et, au bout du compte, bousculant les rythmes de vie des personnes âgées.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Si les pressions faites sur le personnel sont partout combattues par les syndicats, ici elles impactent non seulement les prestations à la population, mais à une population particulièrement fragile.

De par la politique de développement des soins à domicile et la multiplication des structures intermédiaires, Genève a voulu retarder au maximum l'entrée en EMS de nos aînés. Raison pour laquelle l'état de santé de ceux-ci est de plus en plus péjoré, nécessitant des soins toujours plus lourds. Et c'est là que le bât blesse. Ce retardement de l'entrée en EMS devrait s'accompagner de davantage de personnel au lit du résident. Les Genevois l'avaient bien compris en 2007 déjà, lorsqu'ils acceptaient par près de 60% l'initiative « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS », initiative qui réclamait la totalité du personnel nécessaire. Las, les Conseils d'Etat qui se sont succédés depuis ne l'ont jamais mise en œuvre.

Il faut rappeler que le 100% des soins en EMS, tel qu'il est calculé par l'outil de référence (l'outil PLAISIR) signifie par exemple une douche par semaine, ou encore trois mobilisations par jour. C'est peu diront certains. C'est encore trop selon nos gouvernants.

Si les directions d'EMS savent bien qu'on ne peut pas supprimer les soins essentiels, elles se retrouvent contraintes d'augmenter les cadences de travail. Cela devient vite l'enfer aux temps forts de la journée. Aujourd'hui, dans certains EMS, avec un humour mi rageur mi défaitiste, le personnel parle par exemple du « jeté de vieux » au sujet du couché des résidents. Forcé de cavalier dans les couloirs pour couvrir une ribambelle de chambres en un temps record, les soignants n'ont plus le temps de respecter le rythme, forcément un peu ralenti, de nos aînés. Doit-on parler d'une maltraitance d'Etat ? Unia et le SSP viennent d'interpeler le magistrat de la santé, M. Poggia, sur sa volonté à enfin corriger le laxysme de ses prédécesseurs. M. Poggia sera-t-il le Conseiller d'Etat qui met enfin en œuvre la volonté populaire en dotant les EMS de la totalité du personnel nécessaire ? Ou préférera-t-il fermer un peu plus les yeux et laisser la situation continuer de se péjorer ? A la veille de sa probable réélection, ce document de la DGS tombe à pic pour connaître ses intentions.

Genève, le 10 avril 2018

Pour tout renseignement

Giulia Willig, Unia – 079 139 87 32

Sabine Furrer, SSP – 076 507 50 94